



Feuille de route stratégique Ecophyto II+ en Bourgogne-Franche-Comté

Formation Spécialisée Agroécologie de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde Rural (COREAMR)

Document en date du 30 octobre 2019



Table des matières

Introduction	4
Axe 1 : agir aujourd’hui et faire évoluer les pratiques	6
Objectif 1 : inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques concourant à la diminution de l’utilisation des PPP	6
Objectif 1.1 : pérenniser le dispositif des Certificats d’Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP)	6
Objectif 1.2 : renforcer la place des agroéquipements de nouvelle génération et des outils d’aide à la décision	6
Objectif 1.3 : promouvoir et développer le biocontrôle et faciliter le recours aux Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)	7
Objectif 1.4 : séparer les activités de conseil et de vente	7
Objectif 2 : faire rayonner 3 000 fermes DEPHY articulées avec les groupes 30 000, les GIEE et l’agriculture biologique	7
Objectif 3 : Soutenir l’expérimentation à travers le réseau DEPHY expé	8
Objectif 4 : Groupes 30 000 - multiplier par 10 d’ici 2021 le nombre d’exploitations accompagnées dans la transition vers l’agro-écologie	8
Objectif 5 : améliorer le BSV	8
Objectif 6 : renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs	9
Objectif 6.1 : rénover le certificat professionnel	9
Objectif 6.2 développer un enseignement pilote et optimiser les formations	9
Axe 2 : améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l’innovation	10
Objectifs 7 et 8 : définir une stratégie nationale de recherche et d’innovation / susciter, orienter et coordonner les projets de recherche pour favoriser la pluridisciplinarité et la coopération entre tous les acteurs	10
Objectif 9 : mener des actions volontaristes de mobilisation de connaissances et de références, de valorisation et de transfert	10
Axe 3 : évaluer et maîtriser les risques et les impacts	18
Objectif 10 : renforcer la surveillance des effets indésirables des PPP dans le cadre de la phytopharmacovigilance (PPV)	18
Objectif 11 : renforcer la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, de l’eau, des sols et de l’air. Evaluer et réduire les expositions de la population	18
Objectif 12 : connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels liés à l’utilisation des PPP sur l’environnement (biodiversité, sol, pollinisateurs, eau)	19
Objectif 13 : mieux connaître les expositions et réduire les risques pour les utilisateurs professionnels de PPP	19
Objectif 14 : s’appuyer sur des indicateurs d’utilisation, d’impact et d’évolution des pratiques	20
Objectif 15 : accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes	20
Axe 4 : accélérer la transition vers l’absence de recours aux PPP dans les JEVI	22

Objectif 17 : accompagner les évolutions de la loi Labbé	22
Objectif 18 : engager les acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des PPP et la diffusion des solutions alternatives	22
Axe 5 : politiques publiques, territoires et filières	23
Objectif 19 : décliner le plan dans les régions	23
Objectif 20 : élaborer un référentiel de la protection intégrée décliné aux échelons national, régional et des filières	23
Objectif 21 : susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des PPP à l'échelle des territoires	24
Objectif 22 : susciter et soutenir des projets collectifs au sein des filières	24
Objectif 23 : renforcer le développement de modes de production à bas niveau de PPP	25
Objectif 24 : pour les JEVI, préciser les actions et les engagements de partenaires dans le cadre des chartes de partenariat.....	25
Objectif 25 : veiller à la cohérence des politiques publiques ayant une incidence sur les PPP	25
Objectif 26 : étudier un mécanisme de couverture des risques liés à l'adoption de nouvelles techniques.....	25
Axe 6 : communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée	27
Objectif 28 : communiquer sur le défi positif et moderne que constitue la réduction des PPP	27
Objectif 29 : mettre en place une gouvernance simplifiée et opérationnelle	27
Objectif 30 : mobiliser des moyens financiers à la mesure des objectifs.....	28

Introduction

Initié en 2008 suite au **Grenelle de l'environnement** et s'inscrivant dans le cadre de la **directive européenne 2009/128**, le premier plan Ecophyto avait pour objectif de diminuer de 50% l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) d'ici 2018. Cette ambition s'est traduite par la création de trois outils principaux :

-**Le réseau DEPHY**, un réseau de fermes pilotes pour éprouver, valoriser et déployer des techniques et systèmes agricoles économes en produits phytosanitaires, mais aussi économiquement, environnementalement et socialement performants ;

-**Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV)**, un bulletin technique hebdomadaire par filière, analysant la pression parasitaire par organisme nuisible. L'objectif est de mettre à disposition des agriculteurs un outil d'aide à la décision, pour les aider à fonder leur décision, notamment de non-traitement ;

-**Le Certiphyto**, formation obligatoire pour responsabiliser l'ensemble des acteurs susceptibles d'utiliser les produits phytopharmaceutiques, afin de protéger leur santé, l'environnement et de les sensibiliser à la réduction des produits phytopharmaceutiques.

La remise du rapport d'évaluation par le député D. Potier en décembre 2014 a mis en évidence les difficultés d'atteindre le résultat initialement fixé et conduit à une révision de ce plan. Le bilan de ce premier plan Ecophyto est en effet mitigé, puisque l'on constate, au niveau national, une augmentation de 5% du recours aux produits phytopharmaceutiques entre 2009 et 2013.

En 2016, les orientations sont donc redéfinies selon une trajectoire en deux temps : une réduction **de 25% d'ici à 2020** reposant sur l'optimisation des systèmes de production puis une réduction de **25% supplémentaire à l'horizon 2025** qui sera atteinte grâce à la conception de nouveaux systèmes de cultures.

Le plan Ecophyto II a consolidé les actions structurantes qui ont été mises en place entre 2009 et 2014 et mis en place d'autres outils, dont voici les trois principaux :

-**Les Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP)**, dispositif qui oblige chaque distributeur de PPP utilisés à des fins agricoles à réaliser des actions tendant à la réduction de ces produits ;

-**Les collectifs d'agriculteurs dits « groupes 30 000 »** : les premiers résultats du réseau **DEPHY (regroupant 3 000 agriculteurs à l'échelle nationale)** ont conforté la possibilité de combiner la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques (réduction moyenne de 12%) et la performance économique des exploitations. Dès lors, il s'agit de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agro-écologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques via des collectifs, en valorisant et déployant auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leur preuve au sein du réseau DEPHY ;

-**L'accompagnement des gestionnaires des Jardins, Espaces Végétalisés et Infrastructures (JEVI) des villes et des jardiniers amateurs** à se passer de produits phytopharmaceutiques, conformément à la loi du 6 février 2014, dite "loi Labbé", complétée par l'article 68 de la loi

2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

A l'été 2017, les concertations lors des Etats Généraux de l'Alimentation ont abouti à la mise en place d'un plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides en avril 2018 et d'un plan de sortie du glyphosate en juin 2018. **Le plan Ecophyto II a alors été révisé pour intégrer les priorités de ces deux plans gouvernementaux : il s'agit désormais du plan Ecophyto II+, publié le 10 avril 2019,** dont la gouvernance est renforcée. Au niveau national, le plan est porté par 4 ministères : ministères en charge de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche. Les objectifs suivants sont réaffirmés : « *réduction du recours aux produits phytos de 25% en 2020 par la généralisation et l'optimisation des techniques existantes et de 50% en 2025 par une mutation profonde des systèmes de production et des filières soutenues par des déterminants politiques de moyen et long terme et par les avancées de la science et de la technique* »¹. Par ailleurs, le Gouvernement a réaffirmé son objectif d'arrêt du glyphosate pour une majorité des usages d'ici 3 ans et pour l'ensemble des usages d'ici 5 ans. La coordination et le suivi opérationnel du plan sont renforcés par la création d'une « task force » présidée par le Préfet Pierre-Etienne Bisch.

Conformément à la note technique du 19 juin 2019, le présent document constitue **la feuille de route stratégique de Bourgogne-Franche-Comté**, proposant une stratégie régionale pour le déploiement du plan Ecophyto II+ en région. En partant de la trame du plan national Ecophyto II+, nous ferons, pour chaque objectif national, un état des lieux en BFC et une proposition de stratégie régionale.

La feuille de route opérationnelle régionale – sous forme de tableau excel -est mise en place pour suivre la mise en œuvre concrète et opérationnelle de la stratégie régionale (cf. document joint).

8 objectifs (objectifs 2, 4, 9, 14, 21, 22, 28, 30) sont proposés comme des objectifs prioritaires et apparaîtront en rouge dans le texte.

¹ Ministère de l'agriculture et de l'alimentation et al., « Plan Ecophyto II+ », 10 avril 2019.

Axe 1 : agir aujourd'hui et faire évoluer les pratiques

Dans ce premier axe du plan Ecophyto II+, il s'agit d'inciter les exploitations à adopter des systèmes et leviers favorisant la diminution de l'utilisation des PPP.

Objectif 1 : inciter les exploitants agricoles à adopter des pratiques concourant à la diminution de l'utilisation des PPP

Objectif 1.1 : pérenniser le dispositif des Certificats d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques (CEPP)

Contexte national : ce dispositif impose aux vendeurs de PPP de promouvoir auprès des agriculteurs la mise en place d'actions standardisées reconnues pour les économies de PPP ou les réductions d'impact. Il était à l'état de dispositif expérimental depuis juillet 2016. La loi « pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable » (dite loi EGA) promulguée le 30 octobre 2018 a pérennisé le dispositif.

Stratégie régionale : le Service Régional de l'Alimentation (SRAL) de la DRAAF a mis en œuvre les premiers contrôles CEPP en 2018. Il s'agit donc pour la DRAAF/SRAL de mettre en œuvre chaque année les contrôles CEPP sur le territoire, en ciblant les contrôles auprès des distributeurs de PPP les plus à risque.

Pilote : SRAL

Objectif 1.2 : renforcer la place des agroéquipements de nouvelle génération et des outils d'aide à la décision

Contexte national : les agroéquipements et les outils d'aide à la décision sont un levier majeur pour atteindre l'objectif de réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des PPP. Ainsi, des financements sont mobilisés pour accompagner l'investissement des agriculteurs via le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitants Agricoles (PCAE). Parallèlement, le réglage et l'entretien du matériel de pulvérisation est fondamental. Dans ce cadre, la bonne réalisation du contrôle technique du pulvérisateur constitue un point de contrôle dans le cadre des inspections des SRAL. La formation des utilisateurs est également fondamentale et implique les organismes de développement.

PCAE - stratégie régionale

En 2018, des investissements Ecophyto ont été financés à hauteur d'environ 973 000 euros. Cependant, 37 dossiers Ecophyto n'ont pas pu être retenus, au vu des critères de sélection. Il s'agit donc de renforcer l'articulation avec le conseil régional – autorité de gestion du Programme de Développement Rural (PDR) – pour améliorer la liste des équipements identifiés comme permettant de générer des économies de PPP, en lien avec les actions reconnues dans le dispositif des CEPP. Par ailleurs, il s'agit également d'améliorer les critères de sélection des dossiers, afin de financer un maximum de dossiers Ecophyto.

Pilote : SREA

Réglage et entretien du matériel de pulvérisation - stratégie régionale

Chaque année, le SRAL réalise environ 370 contrôles d'utilisateurs et applicateurs de service de PPP, selon une analyse de risque afin de cibler les professionnels les plus à risque. Il s'agit

de poursuivre chaque année le ciblage et la réalisation de ces contrôles.

Pour début 2020, une action ponctuelle est proposée : l'organisation par le SRAL, en partenariat avec les acteurs impliqués dans la formation, de demi-journées pédagogiques à l'attention des viticulteurs rappelant la réglementation phytosanitaire, l'importance du réglage du pulvérisateur et les dispositifs permettant de s'engager dans la transition agroécologique à bas niveau d'intrants (30 000, GIEE).

Pilote : SRAL

Objectif 1.3 : promouvoir et développer le biocontrôle et faciliter le recours aux Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (PNPP)

Contexte national : Une stratégie nationale de déploiement du biocontrôle a été établie au niveau national. L'usage de ces solutions sera encouragé par sa reconnaissance comme actions donnant droit à CEPP.

Stratégie régionale : un retour spécifique des fermes DEPHY sur le volet « biocontrôle » et par filière serait intéressant. Par ailleurs, il s'agirait de renforcer la promotion des produits de biocontrôle et des méthodes alternatives dans les Bulletins de Santé du végétal (BSV), en lien avec l'objectif 5.

Pilote : CRA

Objectif 1.4 : séparer les activités de conseil et de vente

Contexte national : une ordonnance prise conformément à la loi EGA (article 88 de la loi du 30 octobre 2018) imposera la séparation capitalistique de l'activité de vente de PPP et de conseil agronomique et phytopharmaceutique. Les pratiques en matière de vente de PPP seront également davantage encadrées avec notamment l'interdiction des remises, rabais et ristournes.

Stratégie régionale : en BFC, il s'agit de communiquer le plus largement possible aux différents acteurs concernés, lors de la publication des ordonnances, décrets et leurs mises en application.

Pilote : DRAAF, CRA

Objectif 2 : faire rayonner 3 000 fermes DEPHY articulées avec les groupes 30 000, les GIEE et l'agriculture biologique

Contexte national : le réseau DEPHY a été créé en 2010. Il comporte aujourd'hui plus de 3 000 exploitations à l'échelle nationale, réparties en 250 groupes, chacun animé par un ingénieur-réseau. Il comporte par ailleurs une quarantaine de projets expérimentaux. Les premiers résultats du réseau DEPHY ont conforté la possibilité de combiner la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques (réduction moyenne de 12%) et la performance économique des exploitations. Dès lors, il s'agit de renforcer la capitalisation et la diffusion des résultats, leviers et expériences réussies au plus grand nombre d'agriculteurs, en articulant avec les groupes 30 000 (cf. objectif 4), les GIEE et l'agriculture biologique.

Stratégie régionale : il s'agira de renforcer les actions de démonstration et de communication pour diffuser les résultats du réseau au plus grand nombre d'agriculteurs et de futurs agriculteurs (en mettant l'accent sur l'information des élèves sur les techniques culturales alternatives - cf. objectif 6), de capitaliser les expériences entre les différents collectifs impliqués dans l'agroécologie (GIEE, groupes 30 000), de valoriser les expériences réussies (cf. également lien

avec l'objectif 28). La valorisation des résultats économiques des systèmes bas intrants sera renforcée.

En 2019, les journées porte-ouvertes dans le cadre de l'événement « Rencontres Alternatives Phytos » participeront à la réalisation de cet objectif.

Pilote : CRA

Objectif 3 : Soutenir l'expérimentation à travers le réseau DEPHY expé

Contexte national : le réseau DEPHY expé, lancé en 2010, a été entièrement renouvelé en 2017 et 2018. Les orientations de ce réseau sont les suivantes :

-renforcer les interactions avec les 3 000 fermes Dephy et les groupes 30 000

-mieux valoriser et diffuser les résultats obtenus auprès des acteurs de la recherche-innovation et de l'ensemble des agriculteurs.

Stratégie régionale : il s'agira de valoriser les sièges d'exploitations du réseau DEPHY expé présents en BFC, en lien avec l'objectif 2.

Pilote : CRA

Objectif 4 : Groupes 30 000 - multiplier par 10 d'ici 2021 le nombre d'exploitations accompagnées dans la transition vers l'agro-écologie

Contexte national : les premiers résultats du réseau DEPHY ont conforté la possibilité de combiner la réduction de la dépendance aux produits phytopharmaceutiques (réduction moyenne de 12%) et la performance économique des exploitations. Dès lors, il s'agit de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition vers l'agroécologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques via des collectifs, en valorisant et déployant auprès du plus grand nombre les techniques et systèmes économes et performants qui ont fait leur preuve au sein du réseau DEPHY.

Stratégie régionale : Depuis 2016, environ 300 agriculteurs ont été ou sont accompagnés via des groupes 30 000 en BFC. Au 30 juin 2019, 20 collectifs d'agriculteurs sont reconnus ou en cours de reconnaissance. L'objectif est d'augmenter le nombre d'agriculteurs accompagnés par la reconnaissance de nouveaux groupes 30 000, en favorisant une implication forte de l'ensemble des organismes délivrant du conseil, notamment les coopératives et négoce. Les acteurs locaux (élus locaux, coopératives, négoce) sur les territoires à enjeu « eau » seront rencontrés pour promouvoir le dispositif 30 000. L'accompagnement des agriculteurs sera orienté vers la réduction des herbicides et la sortie du glyphosate. La capitalisation et la diffusion des expériences réussies sera fondamentale, en lien avec l'objectif 2.

Pilote : SRAL, SREA, CRA

Objectif 5 : améliorer le BSV

Contexte national : le plan Ecophyto I a permis de développer un réseau d'observation de parcelles sur l'ensemble du territoire national. Le BSV fournit pour chaque région une information objective fiable et régulière sur l'état sanitaire des cultures afin de mieux cibler les traitements. Le BSV doit permettre au producteur ou au lecteur de fonder sa décision ou son

conseil, notamment de non-traitement. Le BSV doit donc hiérarchiser les risques, tout en incitant en permanence le lecteur à aller observer au champ.

Stratégie régionale : la présentation des méthodes de lutte alternative sera renforcée dans le BSV. Le suivi des adventices sera également renforcé. Par ailleurs, il s'agira de renforcer l'implication des EPLEFPA dans le réseau d'observations, afin qu'ils forment et sensibilisent les futurs chefs d'exploitation et les futurs conseillers agricoles.

Pilote : CRA

Objectif 6 : renforcer la formation initiale et la professionnalisation des actifs

Objectif 6.1 : rénover le certificat professionnel

Contexte national : depuis 2016, la détention du CERTIPHYTO est nécessaire pour pouvoir réaliser l'application, la distribution et le conseil à l'usage des PPP. Le certificat est valable pour une durée de 5 ans et traduit un niveau de connaissance suffisant. La formation est mise en œuvre par des organismes habilités par les DRAAF.

Stratégie régionale : en BFC, la DRAAF organise chaque année une journée régionale à destination des organismes de formation, pour renforcer la prise en compte des évolutions réglementaires et des méthodes alternatives dans les formations. Il s'agit de poursuivre chaque année cette journée régionale. Par ailleurs, avec les renouvellements massifs de CERTIPHYTO à venir, il sera important de communiquer sur les modalités de renouvellement auprès des agriculteurs.

Pilote : SRFD

Objectif 6.2 développer un enseignement pilote et optimiser les formations

Contexte national : le recours aux PPP est au cœur des réflexions professionnelles et sociétales. Ainsi, la formation à leur utilisation maîtrisée et à des pratiques alternatives constitue un réel enjeu pour l'agriculture. Le plan Ecophyto II + doit donc être coordonné avec le plan d'action « enseigner à produire autrement ».

Stratégie régionale : en BFC, il s'agit de renforcer les partenariats entre le SRAL, le SRFD, la CRA et les lycées agricoles (directeurs de lycées, référents « Enseigner à Produire Autrement » et directeurs d'exploitations) pour transférer aux enseignants et apprenants des outils et connaissances en faveur d'une réduction durable de l'utilisation, des risques et des impacts des PPP. Cet objectif rejoint l'objectif 2 de capitalisation/diffusion.

On peut notamment citer, pour l'année 2019, le projet de réalisation d'un outil de type « mini-film pédagogique » pour promouvoir des actions concrètes de réduction des produits phytosanitaires/sortie du glyphosate.

Pilotes : CRA/SRFD

Axe 2 : améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la recherche et l'innovation

Objectifs 7 et 8 : définir une stratégie nationale de recherche et d'innovation / susciter, orienter et coordonner les projets de recherche pour favoriser la pluridisciplinarité et la coopération entre tous les acteurs

Contexte national : cet objectif se traduit par le lancement d'appels à projet nationaux de recherche.

Stratégie régionale : en BFC, il s'agit de diffuser et faire connaître ces appels à projets nationaux.

Pilote : DRAAF, CRA

Objectif 9 : mener des actions volontaristes de mobilisation de connaissances et de références, de valorisation et de transfert

Contexte national : en lien avec l'axe 5 du plan, la stratégie nationale de recherche-innovation comportera un ambitieux volet de mobilisation de connaissances et de références, de valorisation et de transfert à destination des acteurs de terrain. Dans cet objectif, le plan national Ecophyto II + indique que « l'ensemble des organismes de développement, en particulier les chambres d'agriculture ainsi que les ONVAR, la distribution agricole et les collectifs d'agriculteurs, seront étroitement impliqués. A chaque fois que cela est pertinent, les actions conduites par ces organismes, notamment celles financées par le CASDAR, comprendront des actions de diffusion des pratiques et des systèmes de production à usage réduit en PPP - en particulier les herbicides, dont le glyphosate ».

Stratégie régionale : en BFC, le tableau ci-dessous présente les différents projets d'expérimentation, de diffusion et de transfert liés à EcophytoII+. On peut notamment citer les mesures AE3 et AE4 du Plan Régional de développement de l'Agriculture Rurale (PRDAR), le projet Cap'System (financé par des crédits CASDAR), certains projets financés dans le cadre du PDR et du PSDR (Pour et Sur le Développement Rural). Il s'agit de renforcer le lien entre le plan Ecophyto en région et ces actions.

Pilote : CRA

Programme	Objectifs	Partenaires	Financeurs
Cap'Systèmes	<ul style="list-style-type: none">▶ Partager les résultats des systèmes à bas niveaux d'intrants ou avec peu ou sans glyphosate à l'échelle de la grande région▶ Produire des ressources (pages de connaissances interactive sur GECO², vidéos, documents, supports pédagogiques, maquettes, site web ...) sur une technique, une règle de décision, un itinéraire technique ou globalement sur les systèmes alternatifs au	Les chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté, Terres inovia, Arvalis – Institut du végétal, Biobourgogne, Sans	CASDAR (AAP Ardipa)

² www.geco.ecophytopic.fr (Guichard et al., 2015, Trouche et al., 2016)

	<p>colza-blé-orge en zones intermédiaires, alternatifs en bon potentiel et en agriculture de conservation, en mobilisant l'intelligence collective des agriculteurs et des partenaires, du réseau expérimental du RMT SdCi avec la CRA Grand Est et l'INRA et l'interactivité offerte par le forum GECO</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les partager et communiquer lors d'une journée régionale de partage et discussion des résultats à l'attention des conseillers, et plus largement aux agriculteurs et acteurs agricoles à l'occasion d'une journée de communication régionale multipartenaire d'envergure, lors de portes ouvertes (Innov'Action, L'agro écologie ...) ..., ainsi que sur GECO et la plateforme nationale du PNDAR 	<p>financement (unique ment frais de déplacements charges directes CRA BFC): agriculteurs de groupes (GDA, GIEE, groupes 30 000, DEPHY ...), ACTA, INRA (lettre d'engagement)</p>	
<p>COM'Systèmes Grandes cultures</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Capitaliser et réaliser des communications sur les références et connaissances acquises en agronomie, à partir des essais, suivis, repérages d'innovationset sous forme <ul style="list-style-type: none"> ○ écrite : guides et fiches techniques, bulletins, articles, vidéo sur la biologie des sols en grandes cultures ○ orale : journées techniques, tours de plaine, visite d'essais ... ▶ Partager ces connaissances largement à l'aide d'un plan de communication, de guides techniques, fiches régionales et documents ... 	<p>Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne – Franche-Comté, Chambres d'Agriculture de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de l'Yonne</p>	<p>Conseil régional BFC (AAP Projets de démonstration et actions d'information)</p>
<p>VITI COM – Actions d'information et de démonstration en viticulture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Capitaliser sur l'expertise des techniciens ▶ Rendre accessible les connaissances techniques en viticulture par la vulgarisation des connaissances afin de <ul style="list-style-type: none"> ○ Fournir des repères aux viticulteurs ○ Informer/sensibiliser les viticulteurs sur les pratiques moins consommatrices de produits phytopharmaceutiques dans l'optique de les inciter à développer des modes de production triplement performants (économiquement, socialement, environnementalement). 	<p>Chambres d'agriculture 21, 71, 89, 39</p>	<p>Conseil régional BFC (AAP Projets de démonstration et actions d'information)</p>
<p>Innov'action Bourgogne – Franche-Comté</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Faire connaître et partager l'innovation développée dans les fermes de Bourgogne – Franche-Comté ; ▶ Favoriser le « développement par-dessus la haie » avec des portes ouvertes où « les agriculteurs parlent aux agriculteurs », ainsi qu'à leurs partenaires de la 	<p>https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/recherche-innovation/innovaction/quest-ce-que-cest/</p>	<p>Conseil régional BFC (AAP Projets de démonstration et actions d'information)</p>

	<p>recherche, du développement et de la formation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Participer en Bourgogne – Franche-Comté à la dynamique régionale et nationale sur les innovations mises au point par les agriculteurs, leurs résultats et performances économiques, environnementales et sociales pour accompagner la transition vers l'agroécologie. 		
<p>PRDAR BFC</p> <p>AE4 et 4 bis</p> <p>Concevoir et développer des systèmes de culture performants économique ment, environn ementale ment et socialement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Produire et capitaliser les connaissances et références sur les systèmes de culture et les techniques à combiner ▶ Accompagner les agriculteurs et les conseillers dans la conception et le pilotage de systèmes agro-écologiques et performants au niveau économique et environnemental ▶ Valoriser les références et communiquer sur les résultats et performances ▶ Animer, coordonner et mettre en réseau les partenaires 	<p>Chambres d'agriculture BFC, Est horticole, Société viticole du Jura, CER France 71</p>	<p>CASDAR (PNDAR)</p>
<p>PRDAR BFC</p> <p>PPR</p> <p>Emergence et accompagnement de projets collectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer les conditions favorables à l'émergence de dynamiques locales ▶ Aider à la conception et accompagner les projets ▶ Capitaliser, valoriser, communiquer (certaines tâches prévues sous cet objectif sont susceptibles de ne pas être conduites dans le cadre du PRDAR car mobilisant d'autres soutiens financiers) 	<p>Chambre régionale d'Agriculture BFC Chambre d'Agriculture de Côte d'Or Chambre d'Agriculture de la Nièvre Chambre d'Agriculture de Saône et Loire Chambre d'Agriculture de l'Yonne Vinipôle Sud Bourgogne CUMA Bourgogne Est Horticole</p>	<p>CASDAR (PNDAR)</p>
<p>PRDAR BFC</p> <p>AE3</p> <p>Accroître la compétitivité,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Produire et capitaliser les connaissances et références sur les systèmes d'exploitation ▶ Accompagner les agriculteurs dans leurs projets et l'adaptation aux évolutions ▶ Manager, repérer, favoriser et communiquer sur l'innovation au sein des exploitations, des Chambres d'Agriculture et de leurs partenaires 	<p>Chambres d'agriculture BFC, Fédération CUMA BFC</p>	<p>CASDAR (PNDAR)</p>

L'émergence et l'accompagnement de projets collectifs, la capacité d'innovation des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Capitaliser, valoriser et communiquer sur les systèmes d'exploitation et les innovations au sein des exploitations, des Chambres d'Agriculture et leurs partenaires ▶ Animer, coordonner et mettre en réseau les partenaires 		
Projet Agroécologie en Bourgogne – Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Constituer, animer et mettre à contribution des réseaux d'acteurs en lien avec l'agro-écologie, au travers de plusieurs actions ▶ Professionnaliser un réseau de « conseillers/formateurs/agents de développement » par le développement de compétences en accompagnement de la transition agro-écologique vers des systèmes performants et durables ▶ Consolider et mettre à jour la bibliothèque de ressources existantes ▶ Contribuer au travers de GECO à la constitution d'un centre de ressources national ▶ En vue de <ul style="list-style-type: none"> ○ Territorialiser et concrétiser la mise en œuvre de la transition agro-écologique, en s'appuyant sur des réseaux d'acteurs locaux ; ○ Favoriser un accompagnement plus efficace des agriculteurs par les différents acteurs de l'agro-écologie 	Partenaires BFC	FEADER (AAP Agroécologie BFC)
RMT Systèmes de culture innovants	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Proposer des méthodes, et donner à voir un ensemble diversifié de systèmes originaux, réussis³ et performants⁴ afin de fournir des ressources aux agriculteurs et aux acteurs de la Recherche-Développement-Formation pour mettre en œuvre des systèmes de culture innovants ▶ Développer un réseau de compétences dans la formation et l'accompagnement des agriculteurs en transition vers l'agroécologie 	69 partenaires de la formation – recherche - développement	CASDAR (AAP RMT)
GRANDES CULTURES & POLY-CULTURE-ELEVAGE			
ALEAS - Adaptation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Analyser et comprendre les systèmes d'exploitation « qui fonctionnent et sont performants », et leurs stratégies en vue 	Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne –	Conseil régional BFC (AAP

³ Réussis du point de vue de leur pilote (agriculteur, chef de culture, expérimentateur, ...), c'est-à-dire avec des résultats satisfaisants au point de le reproduire d'une campagne à l'autre sans changement de fond

⁴ Performants du point de vue des différents acteurs des territoires (habitants, buveurs d'eau, agriculteurs, acteurs des filières, ...) selon la place relative qu'ils accordent aux performances économiques, environnementales et sociales

<p>aux changements & aléas des exploitations de grandes cultures, dans différents contextes et modes de production</p>	<p>d'identifier les facteurs de réussite et d'explorer et construire des prototypes de systèmes résilients aux aléas</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tester au champ la faisabilité de systèmes de culture innovants, d'itinéraires techniques, de techniques et de nouvelles cultures pour réduire l'usage des intrants, s'adapter aux aléas en vue de produire de nouvelles connaissances et des références actualisées, évolutives, anticipatrices et innovantes en agriculture intégrée, raisonnée, de conservation, biologique ... (Viaux, 1999) ▶ Assurer l'animation du programme, en lien avec les partenaires régionaux, les réseaux et groupes d'agriculteurs ..., afin de favoriser le partage des connaissances à destination des agriculteurs, de leurs salariés agricoles, des agents de développement, des formateurs et animateurs d'actions de formation et de démonstration en agriculture 	<p>Franche-Comté, Chambres d'Agriculture de Côte d'Or, du Jura, de la Nièvre, de Haute-Saône, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, EPL La Brosse, Dannemarie-sur-Crète, Dijon Quétigny, VesoulAgroCampus</p>	<p>Recherche & Expérimentation)</p>
<p>Groupe opérationnel "Coopération Opérationnelle multiPartenaire sur les systèmes en Semis direct sous couvert de Légumineuses permanent & Echanges de pratiques, sans Glyphosate ?" (GO COPSLEG)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expérimenter des systèmes de semis direct sous couverts permanents de légumineuses triplement performants, sans ou avec peu de glyphosate ▶ Repérer et caractériser des systèmes de semis direct sous couverts permanents de légumineuses performants, sans ou avec peu de glyphosate ▶ Evaluer et analyser les résultats et performances de ces systèmes ▶ Valoriser les résultats et les faire connaître ▶ Accompagner le développement des compétences en conseil pour favoriser la transition vers des systèmes plus agro-écologiques. 	<p>Chambres d'agriculture de Côte d'Or, de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, du Doubs – Territoire de Belfort, du Jura, Terres invoia, GIEE MAGELLAN</p>	<p>FEADER, Conseil régional BFC (AAP Mesure 16 Coopération)</p>
<p>Projet multipartenarial SOCRATE (Mesure 16 Coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Expérimenter des techniques innovantes et triplement performantes dans la conduite du soja <ul style="list-style-type: none"> ○ Implantation et travail du sol ○ Choix variétal et teneur en protéines des grains 	<p>Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, de la Nièvre, de Saône-et-Loire</p>	<p>FEADER, Conseil régional BFC (AAP Mesure 16</p>

<p>)</p> <p>SOja et Coopération dans la Recherche et l'Adaptation Technico- économique et Environnem entale</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Stratégie de désherbage pour le compromis efficacité/sélectivité ▶ Repérer et évaluer les performances économiques, sociales et environnementales de pratiques d'agriculteurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Suivi de parcelles ○ Enquêtes ○ Evaluation multi-critères (économique, social et environnemental) ▶ Valoriser et communiquer sur les résultats <ul style="list-style-type: none"> ○ Communication écrite ○ Journée technique ○ Echange de pratiques entre agriculteurs 	<p>En collaboration avec la coopérative Bourgogne du Sud, Terres inovia, Ets Dodat, Sanders</p>	<p>Coopération)</p>
<p>DEPHY EXPE Innovipest</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ tester 8 systèmes de culture économes en produits phytosanitaires de – 50 % par rapport à l'IFT de référence régional dont les stratégies de gestion sont décrites, en système de grande culture ▶ évaluer leurs résultats techniques, sanitaires et agronomiques, ainsi que leurs performances en qualité sanitaire, économiques, environnementales, sociales <p>Système de culture (SdC) Kleingoeft 67, SdC Saint Fort 53, SdC Chailly-en-Brie 77, SdC Paisy Cosdon 10, SdC Loiré-sur-Nie 17, SdC Miermaigne 28, SdC St-Martin-Belle-Roche 71, SdCi Bouhy 58</p>	<p>Association pour la Relance Agronomique en Alsace Chambres d'Agriculture de la Mayenne, de l'Aube, de Charente-Maritime, d'Eure-et-Loir, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, de Seine-et-Marne en partenariat avec le lycée agricole La Bretonnière 77</p>	<p>Agence Française pour la Biodiversité (AAP DEPHY EXPE)</p>
<p>DEPHY EXPE Réseau Production intégrée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ tester 10 systèmes de culture économes en produits phytosanitaires de – 50 % par rapport à l'IFT de référence régional dont les modes de gestion sont soigneusement décrits en système de grande culture du Nord Est de la France ▶ évaluer leurs résultats techniques, sanitaires et agronomiques, ainsi que les performances économiques, environnementales, sociales et sanitaires, en vue de capitaliser et valoriser les résultats et acquis par le conseil, la formation et des communications écrites et orales régionales et nationales <p>SdC Boigneville 91, SdC Courgenay 89, SdC Saint-Jean-sur-Tourbe 51, SdC Epieds 27, SdC Rouffac 68, SdC Chevenon 58</p>	<p>Arvalis – Institut du végétal Association pour la Relance Agronomique en Alsace Chambres d'Agriculture de Bourgogne, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Marne, de l'Eure</p>	<p>Agence Française pour la Biodiversité (AAP DEPHY EXPE)</p>

<p>Cultivez autrement ! pour préserver la qualité de la ressource en eau en système de polyculture-élevage et viticulture</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Tester des systèmes de culture innovants permettant de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques et de préserver la ressource en eau ▶ Favoriser l'apprentissage de l'approche systémique et le partage de connaissances et références par le conseil et la formation en vue de réduire les risques de pollutions de la qualité de l'eau par les nitrates et les pesticides et de dynamiser l'innovation dans le domaine de l'eau. 	<p>Chambres d'Agriculture de Bourgogne – Franche-Comté, Haute-Saône, Doubs – Territoire de Belfort, Jura, EPLEFPA Dijon – Quetigny, Vesoul, DRAAF Bourgogne – Franche-Comté, SRFD, En collaboration avec l'INRA, le RMT Systèmes de culture innovants, le réseau « Enseigner à produire autrement »</p>	<p>Agence de l'eau RMC (AAP Expérimentation)</p>
VITICULTURE			
<p>COUVEG</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Limiter l'utilisation des herbicides tout en gérant au mieux la concurrence, vis-à-vis des adventices et azotée, tout en maintenant la fertilité des sols sans intrant de synthèse. ▶ Développer des système de culture multi-espèces pour favoriser les services rendus, dans la perspective de la transition agroécologique 	<p>Chambres d'agriculture Côte d'Or, Jura, Yonne, Vinipole Sud Bourgogne, domaines partenaires, BIVB</p>	<p>Conseil régional BFC (AAP Recherche & Expérimentation)</p>
<p>Pulvétoit Renforcer la place des agroéquipements de nouvelle génération et des outils d'aide à la décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Adapter les doses à la hauteur de haie foliaire à traiter (LWA, exprimé en m² de haie foliaire / ha de vigne) ▶ faciliter et renforcer l'acquisition des mesures de dépôts de pulvérisation en fonction des caractéristiques de la végétation et des pulvérisateurs dans le contexte des vignes étroites 	<p>Chambres d'agriculture de Bourgogne, l'IFV, IRSTEA (non financés ici), Comité Interprofessionnel des vins de champagne.</p>	<p>Agence Française pour la Biodiversité (AAP Recherche & Communication)</p>
<p>DEMAT'VIGNES</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Sensibiliser les viticulteurs aux itinéraires bas intrants par la mise en place d'un réseau de parcelles exemplaires. ▶ Créer des supports favorisant le changement de pratiques viticoles. ▶ Développer un outil de reconnaissance des maladies présentes au vignoble. 	<p>Chambres d'Agriculture de Côte-d'Or et de l'Yonne, BioBourgogne et Vinipôle Sud Bourgogne</p>	<p>BIVB (AAP BIVB)</p>
<p>PANGOLIN</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Mettre en place des haies végétalisées avec 2 objectifs : un volet biodiversité et un volet installation de dispositif végétalisé pour 	<p>Chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté</p>	<p>BIVB (AAP BIVB)</p>

	limiter les phénomènes de dérive de la pulvérisation		
Réglages des pulvérisateurs en collectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Réaliser le contrôle des pulvérisateurs en viticulture en collectif, à l'aide d'un bac de pulvérisation et de papiers hydrosensibles 	Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté	BIVB (AAP BIVB)
LEGUMES & MARAICHAGE			
Appui au développement de la filière légumes et maraîchage en Bourgogne Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Développer les productions régionales, ainsi que conforter l'efficacité technique et économique des agriculteurs et opérateurs actuels et futurs en agriculture biologique et conventionnelle, notamment en apportant un appui technique collectif, pour accompagner le développement de modes de production performants, répondant à la demande sociétale et aux objectifs du contrat de filière ▶ Renforcer l'organisation collective amont / aval et favoriser le développement de filières ▶ Développer l'installation et les volumes de l'offre locale 	Chambres d'agriculture de Bourgogne – Franche-Comté	Conseil régional BFC (AAP Compétitivité des filières)

Axe 3 : évaluer et maîtriser les risques et les impacts

La maîtrise de l'ensemble des risques liés à l'utilisation des PPP est placée au cœur du plan EcophytoII+, avec la volonté de réduire les risques pour la santé humaine (en priorité les utilisateurs et les autres populations exposées – enfants, femmes enceintes, personnes malades, personnes âgées et riverains de zones agricoles) et sur les différents compartiments de l'environnement (en particulier sur la biodiversité).

Objectif 10 : renforcer la surveillance des effets indésirables des PPP dans le cadre de la phytopharmacovigilance (PPV)

Contexte national : créée par la Loi d'avenir pour l'agriculture l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la PPV assure, depuis 2015, la surveillance des effets indésirables des PPP sur l'Homme, l'animal, le végétal. Le décret n°2016-1595 relatif à la PPV ainsi que l'arrêté du 16 février 2017 fixant la liste des organismes participant à la PPV, sont venus préciser les modalités de fonctionnement de ce dispositif. L'Anses et ses ministères de tutelle ont souhaité que toute personne susceptible de connaître un effet indésirable en lien avec un PPP puisse le communiquer aisément à l'Anses. L'Anses a mis à disposition, sur son site internet, des formulaires de signalement d'effets indésirables. L'Anses et ses partenaires poursuivront leurs efforts pour faire connaître le dispositif de PPV afin d'augmenter la quantité et la qualité des signalements.

Stratégie régionale : l'ARS collecte les données régionales issues de l'ANSES pour une présentation en CARE fin 2019, afin de prévoir une communication adaptée sur ces résultats.

Pilote : ARS

Objectif 11 : renforcer la surveillance de la contamination des denrées alimentaires, de l'eau, des sols et de l'air. Evaluer et réduire les expositions de la population

1)Contexte national surveillance de l'eau : la réduction de l'usage, des risques et des impacts des herbicides étant une des priorités du plan Ecophyto II+, le suivi des substances herbicides dans l'eau fera l'objet d'une attention particulière.

Stratégie régionale :

- Renforcement de la coordination des services de l'Etat pour la protection des captages vis-à-vis des pollutions par les produits phytosanitaires (cf. PRSE3 action 7, cf. feuille de route "coordination des services de l'Etat sur les produits phytosanitaires") (pilote : SRAL)
- Réalisation du programme annuel des contrôles sanitaires pour le suivi de la qualité des eaux distribuées, et renforcement des contrôles en cas de non-conformité (pilote : ARS)
- Diffusion d'informations issues des données nationales du SOES sur la qualité de l'eau en région (pilote : DREAL)

2)Contexte national contamination des denrées alimentaires : les plans de surveillance des résidus de substances actives dans les denrées alimentaires seront amplifiés et mieux coordonnés entre les différentes administrations.

Stratégie régionale : chaque année, le SRAL effectue une cinquantaine de prélèvements pour le contrôle des Limites Maximales de Résidus (LMR) dans le cadre d'un plan de surveillance fixé par la DGAL. Il s'agira pour le SRAL de renforcer l'analyse de risque pour le ciblage des

prélèvements. La DGCCRF dispose de son côté d'un plan de contrôles LMR plus conséquent.
Pilote : SRAL, DGCCRF

3)Contexte national contamination aérienne : concernant la surveillance de la contamination aérienne par les PPP, une campagne exploratoire est menée en 2018 au niveau national sur la base des travaux de l'Anses, dans l'objectif de mettre en place une surveillance nationale des pesticides dans l'air ambiant.

4)Contexte national protection des riverains/dialogue territorial : en application de l'article 83 de la loi EGA, un décret et un arrêté vont être soumis à la consultation du public du 26 juillet 2019 au 19 août 2019, prévoyant des mesures de renforcement de la protection des riverains. Par ailleurs, le dialogue et la communication entre les différents acteurs seront amplifiés, par exemple par la mise en œuvre de démarches volontaires de co-construction de chartes ou d'accords de gestion territoriale dans l'ensemble des territoires, visant également à aider les élus locaux dans un rôle de médiation.

Stratégie régionale : il s'agira en région de communiquer largement dès la sortie du décret et de l'arrêté pris en application de l'article 83, puis d'accompagner la mise en œuvre de cette réglementation.

Pilote : SRAL, CRA

5)Contexte national formation des professionnels de santé : la formation initiale et continue des professionnels de santé sur les risques liés à l'exposition aux pesticides sera développée avec la mise en place d'actions de formation, notamment sur les effets sur la santé des pesticides.

Stratégie régionale : organiser, en collaboration avec l'URPS médecins libéraux de BFC, un colloque à destination des professionnels de santé sur les enjeux de santé liés aux phytosanitaires.

Pilote : ARS

Objectif 12 : connaître, surveiller et réduire les effets non intentionnels liés à l'utilisation des PPP sur l'environnement (biodiversité, sol, pollinisateurs, eau)

Contexte national : le travail engagé sur le suivi des effets non intentionnels au travers du dispositif de surveillance biologique du territoire sera poursuivi. Une attention sera également portée aux effets du développement de certaines espèces nuisibles ou envahissantes à impact sur la santé (ambrosie, ergot de seigle etc.). Un effort particulier sera fait sur la surveillance des pollinisateurs domestiques et sauvages.

Stratégie régionale : Il s'agit de poursuivre le suivi des ENI sur 37 parcelles en BFC, de valoriser les données en région à travers la publication de synthèses annuelles des résultats, et de communiquer sur le réseau, par exemple à travers une journée technique au second semestre 2020.

Pilote : CRA

Objectif 13 : mieux connaître les expositions et réduire les risques pour les utilisateurs professionnels de PPP

Contexte national : l'article 81 de la loi EGA prévoit la présentation au Parlement, par le

Gouvernement, d'un rapport sur le financement et les modalités de création, avant le 1^{er} janvier 2020, d'un fonds d'indemnisation des victimes de maladies liées aux PPP. Par ailleurs, il s'agit de s'assurer de l'appropriation des solutions en matière de raisonnement sur les produits utilisés, leur dangerosité et la substitution possible, le choix des matériels, l'organisation du travail, l'hygiène et en dernier ressort les modalités d'utilisation des EPI par les utilisateurs finaux. Pour cela, la campagne de sensibilisation sur l'utilisation des EPI initiée en juin 2018 sera poursuivie et complétée. Enfin, en lien avec le Plan National Santé Environnement 3, une vaste étude sera lancée pour documenter les expositions des familles à la ferme.

Stratégie régionale : en BFC, il s'agira, dans le cadre de la communication régionale à l'attention du grand public et des professionnels, de relayer régulièrement les fiches de synthèse des données de surveillance et de vigilance par substance active publiées par l'ANSES, ainsi que les campagnes de sensibilisation nationale et de communiquer sur l'avancée et les résultats des études nationales.

Pilote : ARS (en lien avec DIRRECTE et MSA)

Objectif 14 : s'appuyer sur des indicateurs d'utilisation, d'impact et d'évolution des pratiques

Contexte national : le NODU et la QSA seront déclinés au national selon les modes d'action des produits (herbicide, fongicide, insecticide) et leur catégorie (biocontrôle, faible risque, utilisable en agriculture biologique, produit CMR). L'Indicateur de Fréquence de Traitement (IFT) sera maintenu comme outil de mesure de la réduction de l'utilisation des PPP à l'échelle de l'exploitation et des territoires. Les indicateurs de risque et d'impact élaborés dans le plan Ecophyto I seront mis en œuvre afin de mieux mesurer les effets sanitaires de ces produits et leurs impacts sur la biodiversité. Les enquêtes « pratiques culturelles » seront poursuivies et si possible complétées pour suivre efficacement l'évolution des pratiques agricoles (ex : taux de SAU en agriculture bio, port des EPI, recours à la formation, utilisation d'OAD, rotations culturales, travail du sol etc.).

Stratégie régionale : il s'agit d'actualiser le diagnostic de l'utilisation, des risques et des impacts des produits phytosanitaires selon une méthodologie en 2 étapes : analyse coordonnée des données agriculture/environnement, puis pédagogie sur cette analyse de données auprès des acteurs économiques de chaque filière, pour partager les constats et mettre en œuvre des actions dans le cadre de l'objectif 22.

Objectif 15 : accélérer le retrait des substances les plus préoccupantes

Contexte national : le 22 juin 2018, les ministres de l'Agriculture et de la Transition Ecologique ont engagé la sortie du glyphosate (mettre fin aux principaux usages d'ici 3 ans, d'ici 5 ans pour l'ensemble des usages). Le rapport de l'INRA remis en décembre au gouvernement démontre que de nombreuses alternatives au glyphosate sont disponibles dans le cadre de l'agroécologie, notamment pour les grandes cultures, la viticulture et l'arboriculture qui sont les filières les plus consommatrices de glyphosate. Un centre de ressources glyphosate a été créé pour rendre accessible à l'ensemble de la profession agricole les solutions existantes pour sortir du glyphosate. Le suivi des quantités vendues et utilisées de produits contenant le glyphosate sera assuré. En parallèle, un cahier des charges en vue de lancer une nouvelle étude expérimentale sur la cancérogénicité du glyphosate est élaboré par l'ANSES.

Stratégie régionale : en BFC, la promotion des alternatives au glyphosate sera effectuée dans le

cadre des objectifs 2, 4, 6 et 9.

Axe 4 : accélérer la transition vers l'absence de recours aux PPP dans les JEVI

Objectif 17 : accompagner les évolutions de la loi Labbé

Contexte national : la liste des produits de biocontrôle sera diffusée largement. Concernant la bonne gestion des déchets agropharmaceutiques, il est nécessaire de bien faire connaître les dispositifs de collecte ou d'élimination existants auprès des jardiniers amateurs et des agents de collectivités, avec l'aide des collectivités territoriales et des distributeurs. Informer les jardiniers amateurs de l'échéance 2019 et ses conséquences est fondamental : la plateforme « jardiner-autrement » est l'élément de référence et de support de ces actions pour les amateurs.

Stratégie régionale : il s'agit de relayer les campagnes de communication auprès des jardiniers amateurs.

Pilote : SRAL, CRA

Objectif 18 : engager les acteurs des JEVI dans la réduction de l'usage des PPP et la diffusion des solutions alternatives

Stratégie régionale : les agents de collectivité ont bénéficié de plusieurs années d'accompagnement aux évolutions réglementaires. Il peut s'agir désormais de renforcer le ciblage des contrôles en Zones Non Agricoles, notamment dans les secteurs dans lesquels les populations les plus sensibles peuvent être exposées.

Pilote : SRAL

Axe 5 : politiques publiques, territoires et filières

Les dynamiques collectives locales autour de l'objectif partagé de réduction et de sécurisation de l'usage des PPP seront encouragées.

Objectif 19 : décliner le plan dans les régions

Contexte national : une place importante sera accordée à la réduction de l'utilisation des herbicides, notamment le glyphosate. De même, des actions promouvant le dialogue territorial et la protection des riverains seront engagées. Il conviendra de s'assurer que les objectifs du plan Ecophyto II+ soient bien pris en compte dans les autres plans et programmes (PRDAR, PRSE, PDR etc.). Les actions pourront être conduites prioritairement sur des zones sensibles au regard des enjeux de santé ou d'environnement définies à partir des doc type SDAGE, SRCE, SRCAE etc.

Stratégie régionale : il conviendra de s'assurer que les objectifs d'Ecophyto2+ sont pris en compte dans les autres plans (SDAGE, contrats locaux de santé, PCAET, contrats de transition écologique etc.). Cf. objectif 25.

Objectif 20 : élaborer un référentiel de la protection intégrée décliné aux échelons national, régional et des filières

Contexte national

Les principes de la protection intégrée des cultures sont les suivants (cf. annexe III de la directive 2009/128/CE du 21 octobre 2009) :

- prévenir les organismes nuisibles par la mise en place des moyens tels que la rotation des cultures, des techniques de cultures appropriées (date et densité de semis, mélange d'espèces, taille et semis direct etc.), l'utilisation de variétés résistantes, la protection des auxiliaires de cultures ;
- surveiller les organismes nuisibles par l'observation sur le terrain, et par le recours à des systèmes d'alerte, de prévision et de diagnostic rapide ;
- asseoir la prise de décision sur une analyse de risque fondée sur cette surveillance ;
- préférer les méthodes biologiques, physiques et non chimiques durables ;
- utiliser des PPP aussi spécifiques que possible et avec les moindres effets secondaires sur la santé humaine, les organismes non cibles et l'environnement ;
- adapter les traitements aux niveaux nécessaires (réduction de doses etc.) ;
- vérifier le taux de réussite des mesures phytopharmaceutiques appliquées.

A l'échelon national seront définis les principes permettant de repérer différents degrés dans la mise en œuvre de la protection intégrée. Par ailleurs, le travail sur EcophytoPic – le portail de la protection intégrée des cultures – sera poursuivi. Le portail évoluera en développant un module collaboratif (projet GECO). Il conviendra également de renforcer la promotion du portail auprès des acteurs des filières agricoles. La piste des réseaux sociaux sera étudiée.

Stratégie régionale : il s'agira de communiquer largement sur le site EcophytoPIC, le portail GECO, le centre de ressources glyphosate. Il s'agira également de renforcer la diffusion sur le terrain des guides culturels édités sur la polyculture, la viticulture, le maraîchage, l'arboriculture.

Pilote : CRA

Objectif 21 : susciter et soutenir des projets collectifs de réduction des usages, des risques et des impacts des PPP à l'échelle des territoires

Contexte national : les actions mises en œuvre de manière collective pour la réduction d'usage des produits phytosanitaires seront soutenues de manière préférentielle, en particulier si elles dépassent les échelles de l'exploitation ou mobilisent différents acteurs d'une ou plusieurs filières.

Stratégie régionale

Il s'agira de favoriser prioritairement le déploiement des dynamiques collectives dans les aires d'alimentation et les périmètres de protection des captages prioritaires de la région. Pour cela, 2 leviers sont à notre disposition :

- PRSE3 action 54 : AAP "favoriser la mise en place de projets de territoire dont le levier principal de mobilisation serait la qualité de l'eau dans son environnement et au robinet"

Pilote : DREAL

-PRSE3 action 49 : AAP "développer sur les territoires des projets intégrés sur les déterminants de santé environnementale"

Pilote : ARS et Conseil Régional

Par ailleurs, les synergies entre le plan Ecophyto2+ et l'appel à projet PAT (Projet Alimentaire Territorial) devront être étudiées.

Pilote : SRAL

Enfin, les CTE (contrats de transition écologique) en cours de généralisation sur les territoires à partir de 2020, ont vocation à servir d'outils pour la transformation écologique des territoires, autour de projets locaux portés par des territoires volontaires. L'ensemble des actions mises en place dans l'axe 5 pourra alimenter les réflexions locales au sein de ces contrats.

Pilote : DREAL

Objectif 22 : susciter et soutenir des projets collectifs au sein des filières

Contexte national : une attention particulière sera apportée aux démarches au sein des filières promouvant la diversification (débouchés, transformation) et l'engagement des agriculteurs dans des pratiques économes en intrants, notamment auprès des consommateurs, y compris dans le cadre de la restauration collective. Le développement de l'agriculture biologique et la certification HVE sera aussi encouragé au sein des filières. Par ailleurs, une réflexion sera conduite sur les leviers de mobilisation des filières et des acteurs économiques de l'aval (collecte et mise en marché, transformation, distribution) dont l'influence et les pratiques sont souvent déterminantes pour inciter au changement des pratiques de production. A ce titre, les filières devront poursuivre le travail engagé dans le cadre de leurs plans de filière issus des EGA, pour arrêter des objectifs quantifiables et vérifiables de réduction de l'utilisation des PPP.

Stratégie régionale : en BFC, la viticulture s'est engagée à travers la charte régionale de la CAVB « engager nos terroirs dans nos territoires ». La sylviculture s'est également engagée à travers sa charte « piqûre ». Outre les chartes, les filières sont également impliquées dans la transition agroécologique à bas niveau d'intrants à travers des plans de filière. La déclinaison opérationnelle de ces chartes et plans de filière sera suivie et soutenue par la DRAAF.

Dans le cadre de ce travail avec les filières, il est proposé de partager régulièrement les constats tirés de l'analyse des données agriculture/environnement/eau (cf. objectif 14) avec les acteurs

économiques des filières.

Objectif 23 : renforcer le développement de modes de production à bas niveau de PPP

Contexte national : le développement de l'agriculture biologique sera encouragé au sein des filières, notamment dans le cadre du programme « ambition bio » 2022 qui vise 15% de la SAU en bio ou en cours de conversion à horizon 2022. Il est doté d'un budget de plus d'1 milliard d'euros dont, à compter de 2020, un apport de 50 millions d'euros par an issus de la Redevance pour Pollutions Diffuses (RPD). Le dispositif de Haute Valeur Environnementale sera amplifié, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de 15 000 exploitations certifiées en 2022 et 50 000 en 2030 (cf. plan biodiversité).

Stratégie régionale

La promotion de l'agriculture biologique se traduit par l'existence d'aides à la conversion et au maintien à l'AB dans le cadre du PDR. Il s'agira de suivre ces crédits dans le cadre du comité des financeurs.

Pilote : SREA

La BFC s'est fixée l'objectif d'atteindre 100% des EPL certifiés HVE3 d'ici 5 ans.

Pilote : SRFD

Objectif 24 : pour les JEVI, préciser les actions et les engagements de partenaires dans le cadre des chartes de partenariat

Cf. axe 4

Objectif 25 : veiller à la cohérence des politiques publiques ayant une incidence sur les PPP

Contexte national : de nombreuses politiques publiques ont une incidence directe ou indirecte sur l'utilisation des PPP. La recherche d'une cohérence d'ensemble des différents plans sera une condition de réussite de l'action collective. A plus long terme, l'objectif de réduction des PPP pourra s'intégrer dans les futures réflexions sur les objectifs assignés à la PAC.

Stratégie régionale : en BFC, la recherche de cohérence entre les différentes politiques publiques se traduit notamment par la mise en place d'un tableau financier – le tableau emplois/ressources – qui permet de suivre les crédits alloués à la réduction des PPP et de définir une stratégie régionale de leur utilisation (cf. objectif 30). Par ailleurs, il s'agit de renforcer la prise en compte des objectifs Ecophyto2+ dans la future PAC post2020.

Pilote : SRAL, SREA

Objectif 26 : étudier un mécanisme de couverture des risques liés à l'adoption de nouvelles techniques

Contexte national : dans le prolongement de l'étude réalisée en 2011 et dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune, une réflexion sera lancée, associant les pouvoirs publics, les chercheurs sur la gestion des risques en agriculture, les assureurs, CER France et les milieux professionnels, pour quantifier les risques associés à l'adoption de nouvelles

pratiques et qualifier les besoins et possibilités en termes de couverture des risques.

Stratégie régionale : en BFC, on pourrait expérimenter un système de couverture du risque pour une ou deux exploitations pilotes, par exemple sur une ou deux exploitations de lycée agricole ou sur une zone à forts enjeux environnementaux et sanitaires.

Axe 6 : communiquer et mettre en place une gouvernance simplifiée

Objectif 28 : communiquer sur le défi positif et moderne que constitue la réduction des PPP

Contexte national : la campagne de communication aura pour objectif de :

- faire adhérer les agriculteurs et tous les acteurs agricoles à l'optimisation et au changement de pratiques agricoles. Des exemples montrant qu'il est possible de changer de système tout en vivant mieux de son métier seront particulièrement mis en avant ;
- informer le consommateur pour qu'il renoue le dialogue avec les agriculteurs et l'ensemble des parties prenantes. Il s'agit de faire prendre conscience aux citoyens que l'agriculture aujourd'hui est en mutation et que les agriculteurs associés aux scientifiques recherchent des solutions alternatives aux PPP ;
- favoriser l'échange d'information et le dialogue local entre agriculteurs et riverains ;
- inciter les agriculteurs à utiliser des méthodes de protection afin de réduire l'impact des PPP sur leur santé ;
- informer la population générale et accompagner le grand public lors de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 de l'interdiction de l'usage des PPP pour les particuliers

Stratégie régionale : en BFC, de nombreuses actions de communication ont été réalisées dans le cadre du plan Ecophyto II (cf. bilan des actions au 30 juin 2019). La communication est un sujet très transversal, nécessaire pour chaque action du plan. Ainsi, dans le cadre du plan Ecophyto II+, on peut envisager une communication par action, portée par chaque pilote d'action. La communication sera coordonnée par les membres de la Cellule d'Animation Régionale Ecophyto (CARE) cf. objectif 29.

Pilote : cf. pilote de chaque action

Objectif 29 : mettre en place une gouvernance simplifiée et opérationnelle

Contexte national

- copilotage opérationnel partagé entre le MAA et le MTES
- pilotage stratégique associant MAA, MTES, ministère en charge de la recherche/enseignement et ministère en charge de la santé.
- Le COS est conforté. Il se prononce sur les orientations stratégiques du Plan. Un bilan annuel d'avancement des actions et de consommation des financements lui est présenté. Il est présidé par les ministres chargés de l'Agriculture, de l'Ecologie, de la Santé et de la recherche.
- Un CST (Comité scientifique et technique) est installé. Il a en charge l'évaluation des réalisations, des résultats et des impacts. Il formule des propositions en matière d'indicateurs et de suivi. Il assure également un rôle de conseil scientifique

Stratégie régionale

Le plan régional Ecophyto est copiloté par la Direction Régionale de l'Agriculture et de l'Alimentation (DRAAF), par la Direction Régionale de l'Equipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les actions mises en œuvre - formalisées dans les feuilles de route stratégique et opérationnelle régionales - impliquent de nombreux acteurs, notamment les services de l'Etat, les organismes de développement dont les chambres d'agriculture et les filières agricoles.

La Cellule d'Animation Régionale Ecophyto (CARE) est l'instance technique de suivi du plan Ecophyto en BFC. Elle est chargée de proposer des actions concrètes pour la

feuille de route (la feuille de route est un document évolutif, alimenté et suivi de façon régulière), de suivre leur mise en œuvre et d'en rendre compte en COREAMR. La CARE se réunit tous les deux mois environ. Elle se compose de la DRAAF, de la DREAL, de l'ARS, de la CRA, de la CAVB pour la filière viticole, et bientôt d'une structure représentant la filière grandes cultures. Par ailleurs, un ou deux agriculteurs élus pourront être invités à titre d'experts selon les sujets abordés en CARE.

La formation spécialisée agroécologie de la Commission Régionale de l'Economie Agricole et du Monde rural (COREAMR) est l'instance de gouvernance du plan Ecophyto en BFC. Elle fixe les orientations stratégiques régionales et suit chaque année la mise en œuvre de la feuille de route régionale. Elle réunit notamment les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les filières agricoles, les organisations syndicales d'exploitants agricoles, les organisations de consommateurs et les associations de protection de la nature.

Un comité des financeurs, composé des décideurs financiers, proposera les financements que son organisme attribue au niveau régional au bénéfice de l'agro-écologie, dont les crédits Ecophyto.

Objectif 30 : mobiliser des moyens financiers à la mesure des objectifs

Contexte national

41 millions d'euros par an affectés à l'AFB (issu de la RPD payée par les utilisateurs de PPP) : financement du réseau DEPHY, des BSV, des ENI, de l'animation en CRA et de l'enveloppe communication

30 millions d'euros par an affectés aux agences de l'eau (élargissement de l'assiette de la RPD) : financement des AAP « groupes 30 000 », d'investissement matériel.

Au-delà de ces crédits issus directement de la RPD, il conviendra d'assurer la visibilité des autres sources de financement qui contribuent à l'objectif du plan. A cette fin, un tableau général des ressources financières mobilisées sera tenu à jour. Il sera présenté annuellement au COS. Au niveau régional également, un tel tableau sera tenu à jour et sera présenté annuellement en comité des financeurs.

Stratégie régionale

En BFC, il s'agit de poursuivre le suivi des crédits alloués à la réduction de l'utilisation, des risques et des impacts des PPP, à travers le tableau emplois/ressources présenté en comité des financeurs chaque année.

Tableau des abréviations

AMM	Autorisation de Mise sur le Marché
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
BSV	Bulletin de Santé du Végétal
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
CEPP	Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
GIEE	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
IFT	Indicateur de Fréquence de Traitement
PAT	Projet Alimentaire Territorial
PCAE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitants Agricoles
PDR	Programme de Développement Rural régional
PPP	Produit phytopharmaceutique
PRDAR	Plan Régional de développement de l'Agriculture Rurale
PRSE	Plan Régional Santé Environnement
PPV	Phytopharmacovigilance
RPD	Redevance pour Pollutions Diffuses
SAU	Surface Agricole Utile
SRAL	Service Régional de l'Alimentation